Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 9

Artikel: A l' ecole
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-247858

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ou Bellefontaine, la voici qui s'apprête à détrôner, après le gaz, la vapeur. Ainsi, l'autre jour, ont eu lieu entre Paris et Nantes, avec le succès le plus complet, les essais d'une nouvelle locomotive, la locomotive Heilmann qu'on peut appeler locomotive électrique. Les moteurs en effet sont actionnés par des moteurs électriques; ils reçoivent le courant de dynamos placés sur la locomotive et actionnés eux-mêmes par la vapeur. L'allure est douce quoique rapide ; plus de soubresauts, plus de « lacets ». La locomotive Heilmann pèse 125 tonnes, elle a une longueur de 18 m50 avec son tender, qui pèse 40 tonnes. La chaudière est à l'arrière. La puissance de la locomotive est considérable. Elle peut remorquer, à une vitesse moyenne de 100 km. à l'heure, un train de 250 tonnes. Bientôt la locomotive Heilmann entrera dans le domaine pratique. Ce sera une révolution en matière de traction sur les voies ferrées.

Gare le rachat des... vieilles locomotives ! Celles de 1898 seront bientôt démodées par la locomotive Heilmann !

Par contre les automobiles n'obtiennent encore qu'une vogue relative. Nos bons chevaux n'ont pas trop à s'en épouvanter.

Savez-vous qu'au XVIIe siècle on les connaissait déjà ? Vous avouerez qu'il faut un peu de temps à cette invention pour se répandre !

Louis XIV lui-même a failli aller en automobile... peut-être même au parlement, le jour où il lui présenta le talon de ses bottes ! Il n'aurait au moins pas été crotté !...

Voici le passage d'une lettre de Gui Patin, datée de 1645, et qui semble donner raison à ce que je viens de dire ; Gui Patin écrit :

« Il est vrai, comme on vous l'a dit qu'il y « a ici un *Anglais* (toujours la perfide (Albion !), « fils d'un Français, qui médite de faire des « carrosses qui iront et reviendront en une « même journée de Paris à Fontainebleau, sans « chevaux, par des ressorts admirables. On dit « que cette nouvelle machine se prépare dans « le Temple. Si ce dessein réussit, cela épar- « gnera bien du foin et de l'avoine, qui sont « dans une extrême cherté. »

Pourquoi l'Anglais, fils du Français, ne réalisa-t-il pas son projet de « carrosses » ? Mystère. Mais, enfin, nos inventeurs d'aujourd'hui l'ont échappé belle.

Rosette bien placée. Croiriez-vous qu'un séminariste puisse être décoré ? Le fait est rare, n'est-ce pas ? et mérite d'être cité. Plus curieux est-il encore lorsque ce séminariste, déjà chevalier de la Légion d'honneur, reçoit la rosette d'officier.

Telle est cependant le cas de M. l'abbé Crépeaux, entré il y a trois mois au grand séminaire d'Arras. Hâtons-nous d'ajouter que ce n'est pas là un séminariste ordinaire. M. l'abbé Crépeaux s'appelait, il y a quelques mois, le lieutenant-colonel Crépeaux, du 8e de ligne. Le nouvel officier de la Légion d'honneur compte vingt-huit ans de services, deux campagnes et deux blessures. Il est chevalier depuis 1871.

Les nobles états ont toujours attiré les nobles âmes. Dans le cas présent, la rosette de M. l'abbé Crépeaux constitue un honneur, et pour l'ancien officier, et pour le futur prêtre.

Déluge oratoire. — On se demande quand Me Labori, le défenseur de Zola, aura fermé ses robinets. C'est un déluge d'eau tiède qui donne des nausées, tout comme lorsqu'on a trop bu ! La presse en déborde véritablement.

Il y a quelques semaines, c'était le député Lecher qui, au Reischrath viennois, pour empêcher la conclusion d'un débat, parla, on s'en souvient, douze heures consécutives. Labori parle depuis douze jours.

Il y a dans l'histoire de la faconde humaine d'autres exemples tout aussi... endormants.

Sir Richard Webster, membre de la Chambre des communes, lors de la discussion de la fameuse affaire Parnell, parla pendant cinq séances consécutives, du 22 au 26 octobre 1888, autrement dit pendant près de quarante heures. Publié dans le *Times*, son discours, le plus long qui ait jamais été prononcé, occupa cinquante-six grandes colonnes, représentant un ensemble de cent trente-deux mille mots !

Un député roumain, du nom de Horwicz, fit peut-être mieux, il y a quelques années. Il parla consécutivement durant trente-sept heures, sans s'arrêter, pour demander à ses collègues la mise en accusation de l'ancien ministre Johannès Bratiano.

A la fin de son discours, l'orateur faillit se trouver mal, ce qui se comprend, et son auditoire était mort de sommeil, ce qui s'excuse.

Me Labori est certainement de la famille.

Gare les chats ! — Un de nos confrères neuchâtelois racontait naguère qu'à Neuchâtel un petit chat s'était introduit dans une chambre à coucher et, sautant sur un berceau d'un pauvre petit bébé de trois mois, qui avait sur le haut du front et la partie antérieure de la tête, des croûtes appelées communément « croûtes de lait » avait flairé ces croûtes, les avait léchées, puis l'odeur du sang ayant réveillé ses instincts carnassiers, il s'était mis à les lécher plus fort et à les mordiller. Le sang jaillissant, il l'avait sucé et léché avec avidité d'abord, puis avec frénésie.

C'est alors que la mère, attirée par les plaintes de l'enfant, était arrivée. Il était temps !

Le bébé n'a eu que peu de mal, grâce aux soins prodigués immédiatement. Mais que serait-il advenu si la mère s'était absentée pour un temps plus ou moins long, et si, au lieu d'un chat de trois ou quatre mois, il s'était agi d'un de ces gros chats, rôdeurs et faméliques, qui infestent les campagnes des environs de la ville.

Les chats prennent les souris. C'est leur seule qualité. Mais combien les chiens en comptent de plus nombreuses et de plus belles — sans compter qu'ils prennent les lièvres.

Et pourtant on taxe les chiens.

Pourquoi ne taxerait-on pas les chats ? Quelques vieilles demoiselles jetteraient des cris de paon, peut-être, mais la caisse communale y trouverait son compte et les chiens, nos fidèles amis, seraient quittes de jalouser les chats. Car ce doit être à cause de cette taxe qu'ils se voient de mauvais œil !

Egalité des chiens et des chats devant la loi... puisqu'on ne peut l'avoir, chez nous, entre conservateurs et radicaux !

LETTRE PATOISE

An lai Rédaction di PAYS DI DUEMOINE *ai Poëraintru.*

Djoset le mentou n'é écrit que des mentes. Son nom diait prou qu'ai n'serait ran dire d'atre. Eh bin ! moi, i veu écrire des véritais. Ai propos de véritais, in thiurie de lai montaigne diait in djoué an in chef de gare. « Mon aimi ? é te dje vu des vés ritai ? — Nani chire, main i en ai dje ouyi — Moi, répond le thiurië, i en ai vu ; même ai drassin lai couë. — Tot le monde sait le nom de ci thiurië farçou. Duë aye son âme : c'était in tchoix d'hanne.

Enne âtre fois, i éto siëtai âlon d'enne véye fanne, de pu de noinnante ans ; elle me raicontai q'ment elle avait fai pou se mairiai. In bouebe de son v'laidje servai le roi de Fraince, ai Pairis, ai l'était veni en permission d'aivo son bé l'haibit roudge ; ai y tappé en l'œuye. Tien qu'ai l'eut fini son condjië, elle yi moiné féte, ai peu ai se mairiennent ensoine.

Di temps qu'elle me raicontai son hichtoire, son bouebe Djoset, vin se drassie devaint nos. Ai l'aivai septante dou ans. « Ecoute, Djoset, y dié sai mére, vos dou not Fraiçois, vos étes dou boyous. — Mafri, mére, répond stu ci, tien qu'vos nos ai t'aivu savrai, ailé bin fayu boire tot seuls. » Les dgens de Moueremont sont li po dire qu'i n'di pe de mentes.

Voici enne âtre hichtoire qui n'ouege quasi piepe raicontai, i ai pavou de skandalisai les boennes dgens que yégeant le *Pays di duemoine*, main lai grosse paitchie me v'lan poidgenai. Lai voici :

In hanne de Lebetain s'en veniai ai Boncoué teniaint son pannou de baigatte chu sai gouerdge. Ai l'aivai bin mâ és dents. In farçou de Boncoué le rencontre à bout di pont. « Qu'à ce que vos ai Djen Piere, y diét-é ? — Ah ! i ai che mâ és dents, qu'i vin les faire ai tirie pai le mertcha. — Si vos velai, dit le farçou, i vos pouérô bin voiri. — Que fât é faire ? — Bottai-vos ai dgenouyons devain moi. Bon. Bottai vos mains dains les mînes, et dite aipré moi :

« *Grand saint Grelu !* — Grand saint Grelu ! — *faite me lai graice* — faite me lai graice — *d'avoi lai gouerdge* — d'avoi lai gouerdge — *q'man le t...!* — Bogre de poue ! dit le malette en se reyevain, et en yi motrain le poing. Main lai douleur était péssai, et à yue de se baitre, ai se bottene ai rire les dou.

Rite achi tu, mes aimis, et thien vos airai enne raidge de dents, faites ci remède s'ai vos aibiâ.

In aidjolat.

A l'Ecole

Le maître : « Nous avons donc établi la preuve que l'enfant qui s'est brûlé craint le feu ».

Qui peut m'indiquer un cas analogue ?

Le petit Maurice (levant la main) : « Moi, M'sieu ! »

Le Maître : « Eh bien, voyons ? »

Le petit Maurice : « L'enfant qui s'est lavé craint l'eau. » (Tête du maître).

Avis industriels et commerciaux

Marchandises d'origine suisse revenant non vendues de l'étranger. — Dans le but d'accorder de nouvelles facilités aux commerçants suisses qui reçoivent en retour de l'étranger, des marchandises d'origine suisse et qui réclament le remboursement des droits, la direction générale des douanes autorise le groupement de plusieurs envois dans une même déclaration.

Les conditions indispensables à cette autorisation sont que le délai de 2 mois dès la perception des droits ne soit pas dépassé et que les demandes de remboursement soient adressées aux directions dont relèvent les bureaux qui ont perçu les droits (à Bâle pour Porrentruy et Bâle.)

La direction générale des douanes rappelle que la condition du remboursement est que